

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1027

commune (s) : Oullins

objet : **ZAC Narcisse Bertholey - Cession, à la SERL, d'une parcelle de terrain située rue des Jardins**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de céder, à la SERL, une parcelle de terrain de 165 mètres carrés située rue des Jardins à Oullins, dans la ZAC Narcisse Bertholey.

Cette cession intervient dans le cadre des missions qui ont été confiées à la SERL pour l'aménagement de ladite ZAC.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la cession interviendrait à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette cession aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - La cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0 €,

- sortie du bien du patrimoine communautaire, pour la valeur historique : soit 33 255,36 € en dépenses - compte 674 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 211 800 - fonction 820 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,